

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica P3 5-0-10

Version: 2.6

Date de révision:
15.01.2020

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Vitanica P3 5-0-10

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
49 avenue Georges Pompidou
F-92593 Levallois Perret cedex

Téléphone : +33 (0)1 49 64 59 50

Téléfax : +33 (0)1 49 64 59 90

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : info@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Quality / Safety / Environment
Téléphone: +49 (0) 2151 - 579 - 0
Schweiz/Suisse/Svizerra: Tox Info Suisse
Telefon: 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica P3 5-0-10

Version: 2.6

Date de révision:
15.01.2020

Mentions de danger	: H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence	: Prévention: P264 P280	Se laver la peau soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	: Intervention: P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	: P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange liquide des sels organiques et inorganiques des fertilizers.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Mono-potassium phosphite	13977-65-6 604-162-9 01-2119988836-13-0022	Eye Irrit. 2; H319	>= 20 - <= 30
acide orthophosphorique	7664-38-2 231-633-2 01-2119485924-24-XXXX	Skin Corr. 1B; H314	>= 1 - <= 3

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition.
Repos, air frais, secours médical.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica P3 5-0-10

Version: 2.6

Date de révision:
15.01.2020

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Si les irritations persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.
Ammoniac

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Contacter le producteur ou bien le fournisseur si des grandes quantités ont été libérées involontairement

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica P3 5-0-10

Version: 2.6

Date de révision:
15.01.2020

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Rincer à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Protéger de la chaleur.
Éviter une exposition directe au soleil.
Ne pas laisser sécher.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Éviter une exposition directe au soleil.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 12, Substances liquides non combustibles

Température de stockage recommandée : 5 - 35 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernées.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
------------	---------	------------------------------------	------------------------	------

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica P3 5-0-10

Version: 2.6

Date de révision:
15.01.2020

acide orthophosphorique	7664-38-2	TWA	1 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
		STEL	2 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
		(fraction inhalable)	2 mg/m ³	DE TRGS 900
Catégorie valeur limite maximale	2;(l)			
Information supplémentaire	AGS, Senate commission for the review of compounds at the work place dangerous for the health (MAK-commission)., EU, When there is compliance with the OEL and biological tolerance values, there is no risk of harming the unborn child			
		TLV-C (fraction inhalable)	1 ml/m ³ 1 mg/m ³	autre(s)
		TLV-C (fraction inhalable)	2 ml/m ³ 2 mg/m ³	AGW

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Vitanica P3 5-0-10				
Remarques:	Ces informations ne sont pas disponibles.			

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Vitanica P3 5-0-10		
Remarques:	Ces informations ne sont pas disponibles.	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Remarques

: En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Gants imperméables Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica P3 5-0-10

Version: 2.6

Date de révision:
15.01.2020

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: vert
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: env. 4,4, (20 °C)
température de cristallisation	: env. -5 °C
Intervalle d'ébullition	: env. 110 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,224 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica P3 5-0-10

Version: 2.6

Date de révision:
15.01.2020

Propriétés explosives : Non explosif
Propriétés comburantes : N'est pas considéré comme une substance oxydante

9.2 Autres informations

Tension superficielle : Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Nitrites
nitrates
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Ammoniac

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.000 mg/kg
Remarques: Méthode de calcul

Composants:

acide orthophosphorique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.600 mg/kg
Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica P3 5-0-10

Version: 2.6

Date de révision:
15.01.2020

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Résultat: non sensibilisant

Mutagenicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Pas toxique pour la reproduction

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica P3 5-0-10

Version: 2.6

Date de révision:
15.01.2020

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Remarques: Donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.
Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.
Peut contribuer à l'eutrophisation des eaux dormantes; en conséquence ne pas laisser pénétrer dans les eaux superficielles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Engrais
Vérifier la réutilisation en agriculture.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica P3 5-0-10

Version: 2.6

Date de révision:
15.01.2020

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette produit.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

- H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

- Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Corr. : Corrosion cutanée

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chi-

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica P3 5-0-10

Version: 2.6

Date de révision:
15.01.2020

miques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR